



# DOMAINE DE VALMOURIANE

## Saint-Rémy-de-Provence

### Règlement intérieur de l'Hôtel

*Conformément à la loi, le présent règlement sera affiché à la réception de l'hôtel.*

*Par conséquent la demande de réservation entraîne l'adhésion aux présentes dispositions et leur acceptation complète et sans réserve.*

#### Article 1 : Respect & Décence

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients ayant une tenue indécente et /ou négligée ou si celle-ci est destinée à dissimuler le visage (Loi N°2010-1192 du 11 Octobre 2010), de même pour un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé ou contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gracieux ou onéreux. Pour rappel, toute réservation doit être libellée au nom du tiers titulaire du séjour.

Toute personne accédant à l'hôtel doit se présenter à la réception de l'hôtel.

Le client doit s'abstenir de toute violence verbale ou physique, de tout comportement ou propos à caractère sexuel, raciste, antisémite, homophobe ainsi que de toute forme de harcèlement.

#### Article 2 : Occupation des chambres

Toute personne désireuse de loger à l'hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent. Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier (Ordonnance du préfet de police du 28 octobre 1936 modifiée par l'ordonnance Art 9 du 1er février 1940), sauf autorisation de ce dernier.

Le client n'a en aucun droit l'autorisation de faire rentrer une personne étrangère à l'hôtel par les accès dérobés (accès garage, accès personnel etc...) sans un accord préalable de l'hôtelier.

Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de la chambre :

- **Chambre Supérieure** : 1 à 2 pers max
- **Chambre Deluxe** : 1 à 2 pers max
- **Chambre Deluxe Terrasse** : 1 à 2 pers max
- **Chambre Junior Suite** : 1 à 3 pers max
- **Chambre Junior Suite Terrasse** : 1 à 3 pers max
- **Chambre Suite Famille** : 1 à 4 pers max
- **Chambre Suite Prestige** : 1 à 3 pers max

Pour assurer les règles de sécurité et incendie de l'hôtel, aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée. En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de facturer aux clients tout débordements et possibles dégradations des chambres et/ou des espaces communs.

### Article 3 : Accès aux chambres, Départs et Arrivées

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier ; le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 15H. Toute personne séjournant dans l'établissement, doit présenter une pièce d'identité valide au check-in. A défaut, l'hôtelier peut refuser de lui louer une chambre et/ou annuler la réservation qu'elle avait effectuée. Un service de bagagerie permet aux clients de confier leurs bagages à la réception de l'hôtel. Tout bagage laissé en chambre sans renouvellement de la location après 11h00 sera retiré de la chambre et placé en bagagerie, il pourra être récupéré par son propriétaire à la réception de l'hôtel. Au moment de son départ, le client doit remettre la clef de sa chambre à la réception. Il lui est interdit d'emporter un objet quel qu'il soit appartenant à l'hôtel, il doit en avertir l'hôtelier s'il s'aperçoit d'une méprise et le renvoyer sinon il lui sera facturé. En cas de départ au-delà de 14h00, une nuit supplémentaire sera facturée. Pour conserver la chambre une nuit supplémentaire, la réception devra être informée avant 11h00 le jour même, sous réserve de disponibilité.

### Article 4 : Clefs & Badges d'accès

La clef de la chambre est remise au client lors de son arrivée, celui-ci doit la conserver le temps de son séjour à l'hôtel, il ne peut cependant pas la confier à une tierce personne et doit la restituer le jour de son départ. Il convient de veiller sur les clefs et de signaler à la réception de l'hôtel immédiatement toute perte ou disparition. Une vérification d'identité sera automatiquement demandée en cas de renouvellement de celles-ci. Le client doit veiller à ce que la porte de sa chambre soit bien fermée avant de quitter ladite chambre ou avant de se coucher.

### Article 5 : Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de l'établissement. Sont uniquement acceptés les chiens d'aveugles et chiens d'assistance gratuitement avec accord préalable de l'hôtelier.

### Article 6 : Sécurité et Responsabilité

Pour votre sécurité, cet établissement est sous contrôle vidéo à enregistrement (Code de la sécurité intérieure article L251-1 à L255-2 & R251-1 à R253-4). Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 150€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie. Les clients doivent de conformer aux consignes et instructions de sécurité en cas de sinistre ou selon les dispositions en vigueur. Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Si le client souffre de problèmes respiratoires, circulaires, cardiaques, allergies, asthme...ou encore si la cliente est enceinte, le signaler lors de la réservation ou à l'arrivée du client dans l'établissement à la réception de l'hôtel. L'établissement décline toute responsabilités en cas de dommages physiques (chutes...) ou de dommages matériels (téléphone, appareils photographiques...). Tout manquement aux consignes d'hygiène et de sécurité entraînera une éviction sans préavis de toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

### Article 7 : Nuisances et interdictions

Pour le respect et repos des autres clients, les clients ou ses accompagnants doivent veiller à ne pas claquer les portes ni à faire de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout dommage ou nuisance causée volontairement et/ou involontairement par un client ou accompagnant pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement, sans qu'il y ait besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de

la clientèle (Art. R1334-30 et R-1334-31 du code de la santé publique).

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos, tout commerce y est formellement interdit.

Les relations sexuelles sont formellement interdites dans les espaces publics et détente de l'établissement. Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans l'hôtel, conformément au décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006.

Fumer dans l'hôtel expose le client à l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe ou à des poursuites judiciaires. Des pénalités égales au maximum au prix de la chambre réservée pourront être appliquées si le client ne respecte pas l'affichage prescrivant l'interdiction de fumer dans sa chambre.

Toute prise de vue des autres occupants de l'hôtel ou du personnel est interdite, sauf accord express des personnes concernées.

Il est strictement interdit d'introduire dans les chambres et toute partie de l'établissement, de jour comme de nuit, toutes substances illicites et/ ou dangereuses, tout type d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu, tout type de jouet pouvant troubler la tranquillité des autres clients (porte-voix, sifflets...).

Il est interdit de courir, rouler (patins, trottinette...) ou de crier dans l'établissement, d'étendre du linge aux fenêtres ou de jeter tout objet par ces dernières.

#### Article 8 : Accès Internet

Le domaine de Valmouriane propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographiques, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

#### Article 9 : Parking

Le domaine de Valmouriane propose un parking privé en extérieur sous surveillance vidéo.

#### Article 10 : Filouterie

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou un service payant :

- en faisant semblant d'être disposé à payer.
- la filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende en plus des dommages-intérêts.

#### Article 11 : Piscine

La piscine est ouverte 8h00 à 19h00. Pour la sécurité, la piscine est clôturée. L'hôtel décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents survenus dans ou autour de la piscine. Il en va de soi que les enfants doivent d'être sous la surveillance des parents. Le port du maillot de bain est obligatoire.

#### Article 12 : Coffre-fort

Un coffre-fort est mis à disposition dans chaque chambre de l'hôtel ainsi qu'à la réception.

#### Article 13 : Restaurant et petit-déjeuner

Le petit déjeuner est servi de 7h30 à 10h30 dans la salle restaurant ; pour tous service en chambre, un room-service sera facturé selon la tarification en vigueur. Si le petit déjeuner n'est pas inclus dans le tarif, nous conseillons aux clients de le réserver la veille avant 22h à la réception.

Le restaurant est ouvert de 12h30 à 14h30 et de 19h00 à 22h30. Le restaurant sera fermé du mardi midi au mercredi soir inclus. Pour tous service de plateaux en chambre, un roomservice sera facturé selon la tarification en vigueur.

# Conditions générales de vente

*Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des juridictions françaises.*

## Réservations :

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger à l'hôtel de réserver une chambre à l'avance. La réservation ne sera confirmée qu'à partir du moment où l'hôtelier aura donné son accord. A l'occasion de toute réservation, le client doit verser des arrhes ou un numéro de carte bancaire. Le contrat d'hôtellerie est réputé conclu dès l'accord intervenu entre les parties. Les réservations effectuées sur notre site sont effectives après le débit des frais de réservation. En cas de rejet, l'hôtel se réserve le droit d'effectuer une pré-autorisation de la carte de crédit avant la date d'arrivée.

## Paiements :

Les prestations sont payables au plus tard le jour du départ. Nous acceptons les cartes bancaires suivantes : **Visa, Eurocard-Mastercard**. Il est aussi possible de régler en espèces. Nous n'acceptons pas les règlements en chèque bancaires ou chèque vacances.

Par l'application de l'article 2012 du Code Civil, le client ne peut s'opposer à la rétention de ses bagages s'il refuse de payer.

Un numéro de carte bancaire en cours de validité au nom du résident sera exigible en tant que garantie.

Le défaut de paiement entrainera l'expulsion immédiate du client sous réserve des poursuites judiciaires pour le règlement de son dû.

En cas de contestation, la compétence sera attribuée à M. le Juge des référés des juridictions civiles.

Les tarifs indiqués sont en €uro et TTC, ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation. Tout changement du taux applicable, ou toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes, sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation.

Les tarifs s'étendent par chambre pour le nombre de personnes indiqué et selon la période sélectionnée et n'incluent pas les prestations (sauf mention contraire).

## Taxe de séjour :

La taxe de séjour n'est jamais incluse dans le prix de la réservation. Elle est en vigueur dans la commune et payable sur place.

Montant en vigueur en 2020 : 3.30€ par personne et par nuitée.

## Enfants & lits d'appoints :

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

Il est interdit de les laisser dans une chambre sans surveillance.

Un enfant jusqu'à 3 ans séjourne à titre gracieux pour l'utilisation de la literie disponible.

La fourniture d'un lit d'appoint est facturée 50€ par journée et est soumis à disponibilité.

Le nombre maximum de lit bébé en chambre est de 1.

Le nombre maximum de lit d'appoint en chambre est de 1.

Les suppléments ne sont pas automatiquement calculés dans le montant total de la réservation sur le site et doivent être réglés séparément directement auprès de l'établissement.

Réclamations :

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier sur-le-champ.

Affaires oubliées :

Les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 Mars 1896. Si le client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui-ci se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquiescement par le client des frais d'expéditions.

Annulation / Réservations :

En cas de modification ou d'annulation de réservations, tout client est tenu de prévenir jusqu'à 72h (ou 5 jours selon les conditions en vigueur sur le tarif) avant la date d'arrivée. Faute par le client d'avertir dans les délais ci-dessus, le client doit payer comme s'il logeait. Toute location commencée est due en entier. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement. En cas d'annulation ou modification tardive, l'hôtel exige 100% du séjour (demande faite par mail). En cas de non-présentation, l'hôtel exige 100% du séjour et aura la possibilité de relouer la chambre. Pour les cas des réservations non remboursables, le prélèvement du montant du séjour est intégral au moment de la réservation et est non modifiable et non annulable et non échangeable.

L'hôtelier a la possibilité de relouer la chambre sans délai dans les conditions suivantes :

- Annulation par le client
- Modification de la réservation par le client
- Non présentation
- Erreur par le client lors de la prise de réservation (dates, quantité de chambre, type de chambre)

